

BUDGET PRIMITIF 2026

Les informations financières essentielles
(en application de l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Les éléments de contexte

Le contexte international continue de faire peser une forte instabilité sur les économies européennes, celle de la France en particulier :

- Les conflits internationaux (Ukraine, Proche Orient)
- La fragilité de la position européenne au regard des tentations dominatrices des grandes puissances (Etats-Unis, Russie, Chine)
- Les crises climatiques à répétition

Le contexte national, lui, est marqué par une Loi de Finances dont l'élaboration aura été particulièrement laborieuse et chaotique, notamment en raison :

- Des incertitudes sur la stabilité du gouvernement
- De la dégradation des finances de l'Etat

Les priorités du budget

Le budget a été élaboré dans la continuité du Débat d'Orientations Budgétaires (DOB), examiné en Conseil de Communauté du 19 décembre 2025.

Comme pour le budget 2025, il ne peut pas s'appuyer sur les mesures définitives adoptées en loi de finances, celle-ci étant toujours en cours d'élaboration. Pour autant, les contraintes budgétaires qui ne manqueront pas d'accompagner cette nouvelle loi de finances sont d'ores et déjà prises en considération dans le projet de budget présenté puisque celui-ci a été construit en tenant compte des hypothèses du Projet de Loi de Finances.

Aussi, ce budget 2026 a été construit avec la rigueur nécessaire au respect des grands équilibres financiers sur lesquels doit continuer à s'appuyer la gestion des comptes de la communauté d'agglomération. Il est rappelé à ce titre la forte maîtrise des dépenses courantes qui n'augmenteront pas de plus de 0,2% par rapport à l'année 2025.

Cette maîtrise de la section de fonctionnement permettra en outre de consacrer à nouveau une enveloppe importante à la section d'investissement du budget, à hauteur de 9 millions d'euros pour l'année 2026, afin de respecter l'exécution programmée du Plan Pluriannuel d'Investissement, en particulier la réalisation de la nouvelle piscine intercommunale.

Sur le plan budgétaire, l'équilibre global est le suivant, en fonctionnement et en investissement :

En Fonctionnement :	35 490 000,00
En Investissement :	<u>10 039 000,00</u>
TOTAL :	45 529 000,00

Les ressources et les charges des sections de fonctionnement et d'investissement

Les recettes de fonctionnement

Globalement, les recettes de fonctionnement devraient progresser de 0,8% en 2026 par rapport au CA 2025 estimé (pour atteindre environ 35,5 M€).

Recettes Réelles de Fonctionnement	CA 2025 estimé	OB 2026
Produit des impôts locaux	26 285 000	26 389 000
Redevances et produits du domaine	2 851 000	2 965 000
Dotations Globales de Fonctionnement	2 231 000	2 323 000
Dotations de compensation fiscale	802 000	703 000
Subventions et participations	1 614 000	1 686 000
FPIC	440 000	520 000
Produits divers	473 000	375 000
Attribution de compensation négative	495 000	495 000
Total	35 191 000	35 456 000

Les dépenses de fonctionnement

Globalement les dépenses de fonctionnement progresseront de 0,2% en 2026, pour atteindre 32,7 M€.

Dépenses Réelles de Fonctionnement	CA 2025 estimé	OB 2026
Charges de personnel	10 385 000	10 786 000
Charges générales (hors travaux en régie)	11 644 000	11 501 200
Participations budgets annexes économiques	364 000	497 000
Attribution de compensation	2 193 000	2 193 000
Dotations de solidarité communautaire	1 609 000	1 609 000
FNGIR versé à l'Etat	3 121 000	3 121 000
Contingents et subventions	2 291 000	1 785 500
Charges diverses	813 000	833 300
Intérêts de la dette et charges financières	247 000	414 000
Total	32 667 000	32 740 000

Les recettes et dépenses d'investissement (hors opérations d'ordre)

Recettes pour financer l'investissement (K€)	CA 2025 estimé (dont RAR)	OB 2026
Reprise excédent N-1	11 451	s.o.
Autofinancement brut	2 524	2 716
Subventions	1 400	1 834
FCTVA	500	0
Emprunts	6 000	5 000
Autres recettes diverses	450	329
Total	22 325	9 879

Dépenses d'investissement (K€)	CA 2024 estimé (dont RAR)	OB 2025
Remboursement de la dette en capital	564	828
Dépenses d'investissement	16 900	9 051
Total	17 464	9 879

Le montant du budget consolidé

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Recettes	43 708 000	14 648 000
Dépenses	43 708 000	14 648 000

Les crédits de fonctionnement et d'investissement pluriannuels

Opération	Autorisation de Programme (TTC)	Crédits de paiement 2023	Crédits de paiement 2024	Crédits de paiement 2025	Crédits de paiement 2026	Crédits de paiement 2027
202301 – Complexe aquatique intercommunal	26 400 000 €	1 320 000 €	64 040 €	6 461 705 €	6 000 000 €	12 554 255 €

Le niveau d'épargne brute et d'épargne nette

	BP 2026
Recettes réelles de fonctionnement	35 456 000
Dépenses réelles de fonctionnement	32 740 000
Autofinancement brut	2 716 000
Amortissement de la dette	828 000
Autofinancement net	1 888 000

Le niveau d'endettement de la collectivité

L'encours de la dette au 1^{er} janvier 2026 atteint 7,5 millions d'euros.

La capacité de désendettement

La capacité de désendettement de la communauté d'agglomération est de 2,8 années au 1^{er} janvier 2026.

Le niveau des taux d'imposition

	Taux 2026
Cotisation Foncière des Entreprises	36,18%
Taxe sur le Foncier Bâti	0,00%
Taxe sur le Foncier Non Bâti	4,92%
Taxe d'Habitation Résidences Secondaires	10,90%

Les principaux ratios

	Lunel Agglo (BP 2026)
Dépenses réelles de fonct / population	478,10
Recettes réelles de fonct / population	529,32
Dépenses d'équipement brut / population	169,23
Encours de dette / population	140,51
DGF / population	43,72
Dépenses de personnel / DRF	41,60
DRF + remb. Capital dette / RRF	93,27
Dépenses d'équipement brut / RRF	31,97
Encours de dette / RRF	26,55
Epargne brute / RRF	9,68

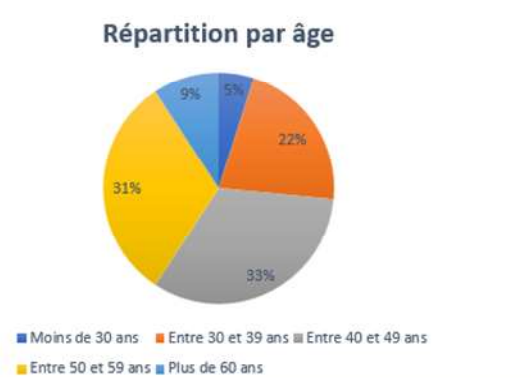
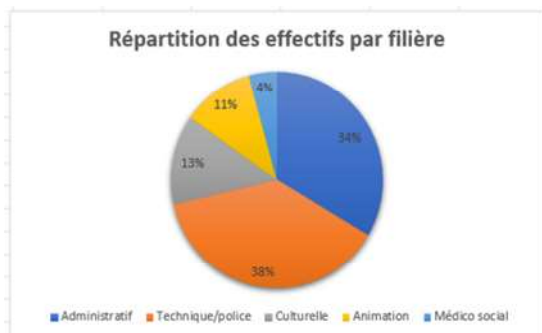
Les effectifs de la collectivité et les charges de personnel

La structure des effectifs au 31 décembre 2025 :

	2024			2025		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Titulaires	56	73	129	60	72	132
Contractuels	39	64	103	39	67	106
vacataires/contrats aidés	1	5	6	1	4	5
Total	96	142	238	100	143	243

Répartition des postes permanents par catégories :

	2024	2025
Catégorie A	19%	18%
Catégorie B	23%	25%
Catégorie C	58%	57%



Augmentation des catégories A et B en raison du passage en communauté d'agglomération avec le recrutement de postes de responsables ou d'agents qualifiés

Les dépenses de personnel :

Les dépenses de personnel progressent de 3,9% environ en 2026 et sont notamment constituées des éléments de rémunération suivants :

	Dépenses de personnel estimées 2025	Dépenses de personnel prévisionnelles 2026
Rémunérations brutes	6 991 000	7 270 000
Traitement de base indiciaire	3 300 000	3 430 000
NBI	45 000	47 000
Régime indemnitaire	750 000	780 000
Heures supplémentaires	28 000	28 000
Avantages en nature	0	0

- Forte hausse du taux de cotisation employeur à la CNRACL (de 34,65% à 37,65 %) intégrée dans la Loi de Financement de la Sécurité Sociale 2025
- Effet du Versement Mobilité à 0,8% sur 12 mois (6 mois en 2025)
- Instauration d'un Versement Mobilité régional à 0,15% fin 2025
- Participation à la complémentaire santé des agents dans le cadre de la réglementation
- Gel des créations de postes

La durée effective du travail :

- Protocole d'accord sur la réduction et l'aménagement du temps de travail le 27 novembre 2001 : temps de travail de 1600 heures + journée de solidarité (7 heures) = 1607 heures par an
- Durée hebdomadaire du temps de travail de 36 heures / semaine (sauf dérogations en fonction des nécessités de service)
- Réalisation d'heures supplémentaires en fonction des besoins du service, avec récupération priorisée (rémunération dérogatoire)